

Communiqué de presse

Montpellier, le 28 août 2018 - 08h00 CEST

Mise en place d'un financement par émission d'OCA

- Emission d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) pour un montant nominal maximum de 3,5 millions d'euros sur 3 ans
- Engagement de souscription aux OCA par le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund

Intrasense (FR0011179886 - ALINS), spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale, annonce avoir conclu le 27 août 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« l'Investisseur ») un financement global sous forme d'OCA, pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 3.500.000 € sur 3 ans (la « Période d'Engagement »).

Dans ce cadre, sur le fondement de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 (placement privé), Intrasense a émis le 27 août 2018, 28 bons d'émission d'OCA (les « Bons d'Emission »), chaque Bon d'Emission donnant accès à 25 OCA d'un montant nominal de 5.000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur.

Nicolas Reymond, Directeur Général d'Intrasense, déclare : « La mise en place de cette ligne optionnelle de financement, raisonnée et transparente, renforce notre flexibilité financière et consolide la stratégie de développement de l'entreprise. Elle soutiendra l'effort déjà entrepris afin d'envisager un proche retour de l'équilibre opérationnel d'Intrasense. »

Pierre Vannineuse, Directeur Général d'Alpha Blue Ocean Inc., gestionnaire du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, commente : « Nous sommes heureux d'accompagner Intrasense, partenaire à fort potentiel, afin de soutenir son développement sur les prochaines années. »

Objectifs de l'opération

La mise en place de cette ligne de financement par émission d'OCA (sans BSA attachés) a pour objectif principal de permettre à Intrasense de consolider son plan de retour à l'équilibre, à travers le déploiement de sa stratégie mise en place en 2018, orientée vers la vente aux industriels.

Adressant des marchés plus vastes, où son offre est particulièrement pertinente, Intrasense a signé récemment plusieurs contrats pluriannuels



validant son repositionnement. Ce financement permet d'assurer la réalisation de cette stratégie de long terme.

Modalités et cadre juridique de l'émission

Les OCA seront émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, selon un calendrier défini (détaillé ci-dessous en Note 1) et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions (détaillées ci-dessous en Note 2), à souscrire une tranche d'OCA.

Au cours de sa réunion en date du 27 août 2018, le Conseil d'Administration d'Intrasense, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016, a décidé l'émission de 28 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur.

Caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

Les Bons d'Emission, d'une maturité de 36 mois à compter du 27 août 2018, obligent leur porteur à souscrire à une tranche d'OCA, à raison de 25 OCA par Bon d'Emission exercé, selon un calendrier défini. L'exercice des Bons d'Emission permettra l'émission d'OCA en plusieurs tranches comme suit :

- 250.000 euros, pour la première tranche d'OCA (émise le 27 août 2018),
- 125.000 euros, pour les tranches d'OCA suivantes (étant précisé que la Société aura la faculté de demander le tirage de tranches de 250.000 euros, ce qui aura alors pour effet de doubler la durée de la Période Intercalaire).

Les Bons d'Emission seront automatiquement exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées ci-dessous en Note 2, à l'issue d'une période de 90 jours de bourse suivant la première tranche, puis à 25 jours de bourse d'intervalle à partir de la deuxième tranche (la « Période Intercalaire »).

Il est précisé que la Société aura toutefois la possibilité de suspendre puis de réactiver le déboursement automatique des tranches, dans la limite de trois périodes de suspension d'une durée maximum de 6 mois chacune.

Sous certaines conditions, l'Investisseur aura également la possibilité de demander à la Société l'émission d'une nouvelle tranche d'OCA avant même l'expiration de la Période Intercalaire, cette faculté ne pouvant concerner que trois tranches d'OCA au plus.

La Société s'est engagée à ce que, en plus de la première tranche, quatorze (14) tranches soient émises en tout état de cause avant la fin de la Période d'Engagement, soit l'émission de 400 OCA représentant un montant nominal total de 2.000.000 euros.



Principales caractéristiques des OCA

Les OCA seront émises sur exercice des Bons d'Emission, elles auront une valeur nominale de 5.000 € chacune et seront souscrites à hauteur de 98% du pair.

Les OCA ne porteront pas d'intérêt, auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission et seront convertibles en actions, selon les modalités décrites ci-dessous.

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (détaillés ci-dessous en Note 3), l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des OCA non converties, au pair.

Les OCA seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :

N = Vn / P, où

- $^{\rm w}$ N $^{\rm w}$ est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuables au porteur d'OCA.
- « Vn » est la valeur nominale de l'OCA, soit 5.000 €,
- « P » est le prix de conversion de l'OCA, soit le montant le plus bas entre (i) 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion des OCA ou (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'émission de la tranche des OCA converties.

Les OCA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Actions nouvelles résultant de la conversion des OCA

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes d'Intrasense et feront l'objet d'une admission sur la même ligne de cotation (FR0011179886).

Intrasense tiendra à jour sur son site un tableau récapitulatif des OCA et du nombre d'actions en circulation.



Incidence théorique future de l'émission des OCA

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des OCA serait la suivante :

 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres au 30 juin 2018 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société le 27 août 2017, soit 15.612.878 actions):

	Quote-part des capitaux propres par action (en €)	
	Base non diluée	Base diluée (après exercice de toutes les valeurs mobilières existantes à ce jour)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA	0,086	0,059
Après émission de 571.428 actions ordinaires nouvelles de la Société issues de la conversion des 50 OCA de la 1 ^{ère} tranche, résultant de l'exercice de 2 Bons d'Emission	0,083	0,058
Après émission de 7.428.571 actions ordinaires nouvelles supplémentaires de la Société issues de la conversion de l'intégralité des 650 OCA résultant de l'exercice des 26 Bons d'Emission des tranches suivantes	0,060	0,045



- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société (sur la base des capitaux propres au 30 juin 2018 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société le 27 août 2017, soit 15.612.878 actions):

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée (après exercice de toutes les valeurs mobilières existantes à ce jour)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la conversion des OCA	1	0,68
Après émission de 571.428 actions ordinaires nouvelles de la Société issues de la conversion des 50 OCA de la 1ère tranche, résultant de l'exercice de 2 Bons d'Emission	0,96	0,40
Après émission de 7.428.571 actions ordinaires nouvelles supplémentaires de la Société issues de la conversion de l'intégralité des 650 OCA résultant de l'exercice des 26 Bons d'Emission des tranches suivantes	0,66	0,34

Le cours de bourse retenu pour le calcul de la dilution théorique est le cours de clôture au 27 août 2018, soit 0,4375 €. Cette dilution ne préjuge ni du nombre d'actions final à émettre ni de leur prix d'émission, lequel sera fixé en fonction du cours de bourse, selon les modalités décrites ci-dessus.

Avertissement et informations

Cette opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Il est précisé que toutes les tranches prévues au titre du contrat précédemment conclu avec le fonds Bracknor Fund Ltd, ont été émises (la dernière tranche ayant été émise en date du 2 mai 2018). Il ne reste à ce jour que 38 OCA et 6.357.055 BSA Bracknor en circulation.



Notes

Note 1 : Calendrier prévisionnel des tirages automatiques

	•
Tranche 1	27/08/2018
Tranche 2	04/01/2019
Tranche 3	11/02/2019
Tranche 4	19/03/2019
Tranche 5	26/04/2019
Tranche 6	04/06/2019
Tranche 7	10/07/2019
Tranche 8	15/08/2019
Tranche 9	20/09/2019
Tranche 10	28/10/2019
Tranche 11	03/12/2019
Tranche 12	13/01/2020
Tranche 13	18/02/2020
Tranche 14	25/03/2020
Tranche 15	05/05/2020
Tranche 16	10/06/2020
Tranche 17	16/07/2020
Tranche 18	21/08/2020
Tranche 19	28/09/2020
Tranche 20	03/11/2020
Tranche 21	09/12/2020
Tranche 22	18/01/2021
Tranche 23	23/02/2021
Tranche 24	31/03/2021
Tranche 25	10/05/2021
Tranche 26	15/06/2021
Tranche 27	21/07/2021



Note 2: Principales conditions à la souscription des OCA par l'Investisseur

- Aucun cas de défaut n'existe ;
- Les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension) ;
- La Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des OCA devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCA encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense à la date d'expiration de la Période Intercalaire en cours ;
- Le cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est supérieur à 110% de la valeur nominale de l'action de la Société depuis plus de 60 jours calendaires consécutifs.

Note 3 : Cas de défaut

Les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Intrasense et la survenance d'un changement défavorable significatif.

A propos de European High Growth Opportunities Securitization Fund

European High Growth Opportunities Securitization Fund est un véhicule de placement institutionnel luxembourgeois dont l'activité se concentre sur le financement de sociétés hautement innovantes au niveau paneuropéen, qu'il considère extrêmement sousévaluées. European High Growth Opportunities Securitization Fund est financé par les actionnaires de Alpha Blue Ocean et est exclusivement conseillé par Alpha Blue Ocean Inc. Il a pour mandat d'investir dans les sociétés européennes hautement innovantes en venant au soutien de leur capital de croissance, en leur offrant une alternative européenne crédible de financement. Plus d'informations sur www.alphablueocean.com

A propos d'Intrasense

Créée en 2004, Intrasense développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique. Grâce à Myrian®, plus de 800 établissements de santé répartis dans 40 pays bénéficient d'une plateforme unique et intégrée pour lire tout type d'images (IRM, scanner...). Enrichie d'applications cliniques expertes pour des pathologies spécifiques, Myrian® offre une solution de traitement d'image universelle, intégrable dans tous les systèmes d'information de santé. Intrasense compte 45 salariés, dont 20 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par la BPI, elle a investi plus de 10 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création. Plus d'informations sur www.intrasense.fr.

Prochain communiqué de presse :

Résultats semestriels 2018 : 17 septembre 2018



Contacts

Intrasense Nicolas Reymond Directeur Général

Tél.: 04 67 130 130 investor@intrasense.fr



NewCap Communication financière et relations investisseurs Valentine Brouchot - Pierre Laurent

Tél.: 01 44 71 94 96 intrasense@newcap.eu